

# SIRMOTOM

*Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères*



## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°78

1<sup>er</sup> semestre 2021

Directeur de publication : Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM



## TABLE CHRONOLOGIQUE 2021 – 1<sup>er</sup> semestre 2021

| DATE            | INTITULÉ DE L'ACTE                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12 février 2021 | Délibération n°DCS2021/01 relative à l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2020                                                                                                                                                                                                          |
| 12 février 2021 | Délibération n°DCS2021/02 relative à la désignation des membres des commissions spécialisées                                                                                                                                                                                                                  |
| 12 février 2021 | Délibération n°DCS2021/03 relative au rapport d'orientation budgétaire exercice 2021                                                                                                                                                                                                                          |
| 12 février 2021 | Délibération n°DCS2021/04 relative à l'autorisation donnée au Comptable Public d'augmenter le compte de réserve 1068                                                                                                                                                                                          |
| 12 février 2021 | Délibération n°DCS2021/05 relative à l'information sur la liste des marchés publics conclus pour l'année 2020                                                                                                                                                                                                 |
| 12 février 2021 | Délibération n°DCS2021/06 relative à l'approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne                                                                                                            |
| 12 février 2021 | Délibération n°DCS2021/07 relative à la modification de la délibération n°DCS2020/42 du 16 octobre 2020 portant sur la modification de la délibération n°DCS2018/24 portant sur la création d'une C.C.E.S. (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) pour l'élaboration et le suivi du P.L.P.D.M.A. |
| 12 février 2021 | Délibération n°DCS2021/08 relative à l'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (P.L.P.D.M.A.)                                                                                                                                                                             |
| 12 février 2021 | Délibération n°DCS2021/09 relative à l'autorisation donnée au Président à signer les conventions de collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) et de collecte des lampes usagées avec l'organisme OCAD3E                                                         |
| 19 mars 2021    | Délibération n°DCS2021/10 relative à l'installation d'un nouveau délégué titulaire pour la Communauté de Communes Pays de Montereau                                                                                                                                                                           |
| 19 mars 2021    | Délibération n°DCS2021/11 relative à la désignation d'un nouveau délégué titulaire du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM                                                                                                                                                                                           |
| 19 mars 2021    | Délibération n°DCS2021/12 relative à l'élection d'un nouvel assesseur                                                                                                                                                                                                                                         |
| 19 mars 2021    | Délibération n°DCS2021/13 relative à l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2021                                                                                                                                                                                                           |
| 19 mars 2021    | Délibération n°DCS2021/14 relative à l'approbation du compte de gestion du trésorier – exercice 2020                                                                                                                                                                                                          |
| 19 mars 2021    | Délibération n°DCS2021/15 relative à l'approbation du compte administratif – exercice 2020                                                                                                                                                                                                                    |

|              |                                                                                                                                                          |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 19 mars 2021 | Délibération n°DCS2021/16 relative à l'approbation de la contribution due par le SIRMOTOM au SYTRADEM – exercice 2021                                    |
| 19 mars 2021 | Délibération n°DCS2021/17 relative à la constitution d'une provision pour créance douteuse                                                               |
| 19 mars 2021 | Délibération n°DCS2021/18 relative à l'approbation du Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) 2021-2023                                          |
| 19 mars 2021 | Délibération n°DCS2021/19 relative à la fixation de la durée d'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement versées par le SIRMOTOM |
| 19 mars 2021 | Délibération n°DCS2021/20 relative au vote du budget primitif 2021                                                                                       |
| 19 mars 2021 | Délibération n°DCS2021/21 relative à la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets – année 2021                  |
| 19 mars 2021 | Délibération n°DCS2021/22 relative à l'autorisation donnée au comptable public d'augmenter le compte de réserve 1068                                     |
| 19 mars 2021 | Délibération n°DCS2021/23 relative au lancement d'une étude pour la mise en place de la collecte des biodéchets                                          |
| 19 mars 2021 | Délibération n°DCS2021/24 relative à l'attribution d'une subvention aux communes du SIRMOTOM pour l'achat de dispositif de vidéoprotection               |
| 19 mars 2021 | Délibération n°DCS2021/25 relative à l'acquisition et installation de machine de tri                                                                     |
| 07 mai 2021  | Délibération n°DCS2021/26 relative à l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2021                                                         |
| 07 mai 2021  | Délibération n°DCS2021/27 relative à la signature du nouveau contrat « Millésime cloud intégral »                                                        |
| 07 mai 2021  | Délibération n°DCS2021/28 relative à la délibération portant sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle accordée au Président du SIRMOTOM       |
| 07 mai 2021  | Délibération n°DCS2021/29 relative à la modification du règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM                   |



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2021

N° DCS2021/01

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 36 |
| - Représentés | 03 |
| - Absents     | 24 |

**Date de Convocation**

03 février 2021

**Date d’Affichage**

19 février 2021

**OBJET :**  
**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 18 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt et un, le 12 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

Mme TEXIER, M.M. GERIN, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme PLANADE, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, RIFFAUD, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, MARCHAND, CRETON, DECOURT, FONTAN, Mme BRUN, M. CHOLLET, Mmes GISLARD, ROUSSELET, M.M. THILLAYS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme GENTET.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SADRON.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M. PERRIGOT, Mmes PAUC, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés** : - M. BUZZI représenté par M. SENOBLE, Mme DEBUS représentée par M. BOLZE, M. CROSNIER représenté par Mme GENTET.

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, BRUNEAU, Mmes HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, Mme QUERMELIN, M.M. CHON, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, ALBOUY, SAINT HILAIRE, Mme PRAT, M. MAILLARD, TUZI, BELLIOU, CAMUSET, MONDO, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance** : Madame Sandrine GENTET, déléguée titulaire – 4<sup>ème</sup> Assesseur.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Il convient que l'assemblée se prononce sur le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 18 décembre 2020, et de formuler si nécessaire des observations.

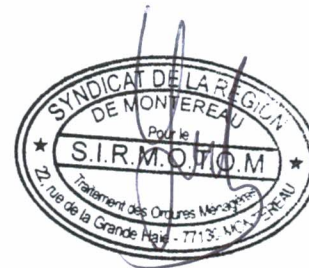
Un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Syndical.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 18 décembre 2020, tel qu'il est annexé.

Fait et délibéré le 12 février 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2021

N° DCS2021/02

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 36 |
| - Représentés | 03 |
| - Absents     | 24 |

**Date de Convocation**

03 février 2021

**Date d’Affichage**

19 février 2021

**OBJET :**  
**DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS  
SPECIALISEES**

L'an deux mille vingt et un, le 12 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

Mme TEXIER, M.M. GERIN, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme PLANADE, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, RIFFAUD, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, MARCHAND, CRETON, DECOURT, FONTAN, Mme BRUN, M. CHOLLET, Mmes GISLARD, ROUSSELET, M.M. THILLAYS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme GENTET.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SADRON.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M. PERRIGOT, Mmes PAUC, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés** : - M. BUZZI représenté par M. SENOBLE, Mme DEBUS représentée par M. BOLZE, M. CROSNIER représenté par Mme GENTET.

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, BRUNEAU, Mmes HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, Mme QUERMELIN, M.M. CHON, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, ALBOUY, SAINT HILAIRE, Mme PRAT, M. MAILLARD, TUZI, BELLIOU, CAMUSET, MONDO, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance** : Madame Sandrine GENTET, déléguée titulaire – 4<sup>ème</sup> Assesseur.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** Le renouvellement du Conseil Syndical suite aux élections municipales ;

**CONSIDERANT** Le volume des affaires à traiter par le SIRMOTOM et les décisions importantes à prendre, il convient de former 5 commissions nécessaires pour le bon fonctionnement et à l'organisation du Syndicat : Finances et budget, Affaires Générales-Personnel, Prévention, Collectes et déchetteries, Prospectives ;

**CONSIDERANT** Que les commissions Finances et budget, Affaires Générales-Personnel, Prévention, Collectes et déchetteries, Prospectives du Syndicat sont présidées de droit par Monsieur le Président, ou le Vice-Président en charge de la délégation ;

**CONSIDERANT** Les propositions de Monsieur le Président de désigner les membres des commissions Finances et budget, Affaires Générales-Personnel, Prévention, Collectes et déchetteries, Prospectives ainsi qu'il suit :

*Monsieur le Président appelle à candidature pour siéger dans les commissions :*

**Commission Finances et budget : 1<sup>er</sup> Vice-Président Monsieur Vincent CHIANESE**

- Monsieur Michel MARTI (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)
- Madame Virginie VOLLEREAU (La Tombe – C.C. Bassée Montois)
- Monsieur Michel FONTAN (Saint-Germain-Laval – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Nicolas BOLZE (Voulx – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Fabien DECOURT (Saint-Germain-Laval – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Eric BRUNEAU (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)

**Commission Affaires Générales-Personnel : 2<sup>ème</sup> Vice-Président Monsieur Lionel VALLEE**

- *Monsieur Vincent CHIANESE (Vaux-sur-Lunain – C.C. Gâtinais Val de Loing)*
- *Monsieur Fabien DECOURT (Saint-Germain-Laval – C.C. Pays de Montereau)*
- *Monsieur Nicolas BOLZE (Voulx – C.C. Pays de Montereau)*
- *Monsieur GALAN Jean-François (Courcelles-en-Bassée – C.C. Pays de Montereau)*

**Commission Prévention : 3<sup>ème</sup> Vice-Président Madame Christina QUERMELIN**

- *Monsieur Vincent CHIANESE (Vaux-sur-Lunain – C.C. Gâtinais Val de Loing)*
- *Monsieur Lionel VALLEE (Diant – C.C. Pays de Montereau)*
- *Monsieur Michel MARTI (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)*
- *Madame Sandrine GENTET (Ville-Saint-Jacques – C.C. Moret Seine et Loing)*
- *Madame Virginie VOLLEREAU (La Tombe – C.C. Bassée Montois)*

- *Monsieur Casimir CHEREAU (Misy-sur-Yonne – C.C. Pays de Montereau)*
- *Monsieur Hervé CLOOTENS (Gravon – C.C. Bassée Montois)*
- *Madame Annie DUFFAULT (La Brosse Montceaux – C.C. Pays de Montereau)*
- *Monsieur François SIMONET (Villebéon – C.C. Gâtinais Val de Loing)*
- *Madame Christelle AMABLE (Egligny – C.C. Bassée Montois)*
- *Monsieur Jean-François ROBERT (Blennes – C.C. Pays de Montereau)*
- *Madame Barbara TEXIER (Blennes – C.C. Pays de Montereau)*

**Commission Collectes et Déchetteries : 4<sup>ème</sup> Vice-Président Monsieur Michel MARTI**

- *Monsieur Vincent CHIANESE (Vaux-sur-Lunain – C.C. Gâtinais Val de Loing)*
- *Monsieur Lionel VALLEE (Diant – C.C. Pays de Montereau)*
- *Monsieur Frédéric FONTAINE (Marolles-sur-Seine – C.C. Pays de Montereau)*
- *Monsieur Nicolas BOLZE (Voulx – C.C. Pays de Montereau)*
- *Monsieur Casimir CHEREAU (Misy-sur-Yonne – C.C. Pays de Montereau)*
- *Monsieur François SIMONET (Villebéon – C.C. Gâtinais Val de Loing)*
- *Monsieur Eric BRUNEAU (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)*
- *Monsieur Gaston MAILLARD (Salins – C.C. Pays de Montereau)*
- *Madame Christelle AMABLE (Egligny – C.C. Bassée Montois)*
- *Monsieur Philippe CROSNIER (Dormelles – C.C. Moret Seine et Loing)*
- *Monsieur Fabien DECOURT (Saint-Germain-Laval – C.C. Pays de Montereau)*
- *Madame Barbara TEXIER (Blennes – C.C. Pays de Montereau)*
- *Monsieur Eric BRUNEAU (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)*
- *Madame Annie DUFFAULT (La Brosse Montceaux – C.C. Pays de Montereau)*

**Commission Prospectives : 5<sup>ème</sup> Vice-Président Monsieur Frédéric FONTAINE**

- *Monsieur Vincent CHIANESE (Vaux-sur-Lunain – C.C. Gâtinais Val de Loing)*

*Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :*

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présents : 33
- Nombre de votants : 36
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Les listes sont donc déclarées élues pour toute la durée du mandat.



Les commissions Finances et budget, Affaires Générales-Personnel, Prévention, Collectes et déchetteries, Prospectives sont composées ainsi :

**Commission Finances et budget : 1<sup>er</sup> Vice-Président Monsieur Vincent CHIANESE**

- Monsieur Michel MARTI (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)
- Madame Virginie VOLLEREAU (La Tombe – C.C. Bassée Montois)
- Monsieur Michel FONTAN (Saint-Germain-Laval – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Nicolas BOLZE (Voulx – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Fabien DECOURT (Saint-Germain-Laval – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Eric BRUNEAU (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)

**Commission Affaires Générales-Personnel : 2<sup>ème</sup> Vice-Président Monsieur Lionel VALLEE**

- Monsieur Vincent CHIANESE (Vaux-sur-Lunain – C.C. Gâtinais Val de Loing)
- Monsieur Fabien DECOURT (Saint-Germain-Laval – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Nicolas BOLZE (Voulx – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur GALAN Jean-François (Courcelles-en-Bassée – C.C. Pays de Montereau)

**Commission Prévention : 3<sup>ème</sup> Vice-Président Madame Christina QUERMELIN**

- Monsieur Vincent CHIANESE (Vaux-sur-Lunain – C.C. Gâtinais Val de Loing)
- Monsieur Lionel VALLEE (Diant – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Michel MARTI (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)
- Madame Sandrine GENTET (Ville-Saint-Jacques – C.C. Moret Seine et Loing)
- Madame Virginie VOLLEREAU (La Tombe – C.C. Bassée Montois)
- Monsieur Casimir CHEREAU (Misy-sur-Yonne – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Hervé CLOOTENS (Gravon – C.C. Bassée Montois)
- Madame Annie DUFFAULT (La Brosse Montceaux – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur François SIMONET (Villebéon – C.C. Gâtinais Val de Loing)
- Madame Christelle AMABLE (Egigny – C.C. Bassée Montois)
- Monsieur Jean-François ROBERT (Blennes – C.C. Pays de Montereau)
- Madame Barbara TEXIER (Blennes – C.C. Pays de Montereau)

**Commission Collectes et Déchetteries : 4<sup>ème</sup> Vice-Président Monsieur Michel MARTI**

- Monsieur Vincent CHIANESE (Vaux-sur-Lunain – C.C. Gâtinais Val de Loing)
- Monsieur Lionel VALLEE (Diant – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Frédéric FONTAINE (Marolles-sur-Seine – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Nicolas BOLZE (Voulx – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Casimir CHEREAU (Misy-sur-Yonne – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur François SIMONET (Villebéon – C.C. Gâtinais Val de Loing)
- Monsieur Eric BRUNEAU (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Gaston MAILLARD (Salins – C.C. Pays de Montereau)
- Madame Christelle AMABLE (Egigny – C.C. Bassée Montois)
- Monsieur Philippe CROSNIER (Dormelles – C.C. Moret Seine et Loing)
- Monsieur Fabien DECOURT (Saint-Germain-Laval – C.C. Pays de Montereau)
- Madame Barbara TEXIER (Blennes – C.C. Pays de Montereau)
- Monsieur Eric BRUNEAU (Cannes-Ecluse – C.C. Pays de Montereau)
- Madame Annie DUFFAULT (La Brosse Montceaux – C.C. Pays de Montereau)

**Commission Prospectives : 5<sup>ème</sup> Vice-Président Monsieur Frédéric FONTAINE**

- Monsieur Vincent CHIANESE (Vaux-sur-Lunain – C.C. Gâtinais Val de Loing)

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions des commissions permanentes ou spéciales : un représentant du service compétent, des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du dossier.

Fait et délibéré le 12 février 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2021**

**N° DCS2021/03**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 36 |
| - Représentés | 03 |
| - Absents     | 24 |

**Date de Convocation**

03 février 2021

**Date d’Affichage**

19 février 2021

**OBJET :**  
**RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2021**

L’an deux mille vingt et un, le 12 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

Mme TEXIER, M.M. GERIN, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme PLANADE, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, RIFFAUD, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, MARCHAND, CRETON, DECOURT, FONTAN, Mme BRUN, M. CHOLLET, Mmes GISLARD, ROUSSELET, M.M. THILLAYS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme GENTET.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SADRON.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M. PERRIGOT, Mmes PAUC, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés** : - M. BUZZI représenté par M. SENOBLE, Mme DEBUS représentée par M. BOLZE, M. CROSNIER représenté par Mme GENTET.

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, BRUNEAU, Mmes HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, Mme QUERMELIN, M.M. CHON, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, ALBOUY, SAINT HILAIRE, Mme PRAT, M. MAILLARD, TUZI, BELLIOU, CAMUSET, MONDO, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance** : Madame Sandrine GENTET, déléguée titulaire – 4<sup>ème</sup> Assesseur.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, modifiant dans son article 107, les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) relatives au Débat d'Orientation Budgétaire ;
- VU** Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoyant le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (ROB) sur lequel s'appuie le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ;
- VU** L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif au Débat d'Orientation Budgétaire ;

L'article L.2312-1 du C.G.C.T dispose :

*« (...) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, [le président du syndicat présente au Conseil Syndical], dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au [Conseil Syndical], dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les [syndicats] de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. (...) ».*

Ainsi, les textes prévoient que le débat s'appuie désormais sur un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), qui présente les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, les engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissements, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, ainsi que des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette. Ce document s'enrichit aussi d'informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la commune.

Il est présenté au Conseil Syndical les éléments nécessaires à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, tels qu'ils sont retracés sur le rapport figurant en annexe à la présente délibération.

En conséquence, le Conseil Syndical est appelé à débattre des grandes orientations du SIRMOTOM.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021, à la suite de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire figurant en annexe,
- II. De prendre acte que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif,
- III. De prendre acte que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,
- IV. De prendre acte que Monsieur le Président du Syndicat, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 12 février 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2021

**N° DCS2021/04**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 36 |
| - Représentés | 03 |
| - Absents     | 24 |

**Date de Convocation**

03 février 2021

**Date d’Affichage**

19 février 2021

**OBJET :**

**AUTORISATION DONNEE AU COMPTABLE PUBLIC  
D’AUGMENTER LE COMPTE DE RESERVE 1068**

L'an deux mille vingt et un, le 12 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

Mme TEXIER, M.M. GERIN, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme PLANADE, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, RIFFAUD, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, MARCHAND, CRETON, DECOURT, FONTAN, Mme BRUN, M. CHOLLET, Mmes GISLARD, ROUSSELET, M.M. THILLAYS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme GENTET.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SADRON.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M. PERRIGOT, Mmes PAUC, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés** : - M. BUZZI représenté par M. SENOBLE, Mme DEBUS représentée par M. BOLZE, M. CROSNIER représenté par Mme GENTET.

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, BRUNEAU, Mmes HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, Mme QUERMELIN, M.M. CHON, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, ALBOUY, SAINT HILAIRE, Mme PRAT, M. MAILLARD, TUZI, BELLINOT, CAMUSET, MONDO, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance** : Madame Sandrine GENTET, déléguée titulaire – 4<sup>ème</sup> Assesseur.

**DCS2021/04 – AUTORISATION DONNEE AU COMPTABLE PUBLIC D'AUGMENTER LE COMPTE DE RESERVE 1068**

Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le

ID : 077-257701748-20210212-DCS2021\_04-DE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

**VU** Que le Comptable Public a détecté une anomalie de sur-amortissement sur le compte 28051 ;

**VU** L'avis n° 20012-05, rendu le 18/10/2012 par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNCop) repris dans la note Ministère de l'Intérieur, Ministère des Finances et des comptes publics du 12/06/2014, le Conseil Syndical doit prendre une résolution autorisant le comptable à réaliser l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- Débit compte 28051 pour 156,99 €
- Crédit du compte 1068 pour 156,99 €

Aussi, il est demandé au Conseil Syndical d'autoriser le comptable à augmenter le compte de réserve 1068 de 156,99 €.

| Compte       | N° INVENTAIRE        | DÉSIGNATION DU BIEN                                                                            | DATE ACQUISITION | DURÉE AMORTISSEMENT | VALEUR BRUTE      | AMORTISSEMENTS ANTERIEURS | AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE | VALEUR NETTE     |
|--------------|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------|-------------------|---------------------------|------------------------------|------------------|
| 2051         | FILM 2010            | FILM SENSIBILISATION TRI SELECTIF                                                              | 01/01/2010       | 5 an(s)             | 5 580,00          | 5 580,00                  | 0,00                         | 0,00             |
| 2051         | FILM2010             | Film Tri Selectif                                                                              | 16/05/2011       | 3 an(s)             | 5 000,00          | 5 000,00                  | 0,00                         | 0,00             |
| 2051         | SITE INTERNET 2010   | SITE INTERNET SIRMOTOM                                                                         | 01/01/2010       | 10 an(s)            | 15 201,16         | 13 680,00                 | 1 521,16                     | 0,00             |
| 2051         | 2008-205-03          | LOGICIELS QUARKXPRESS ET ADOBE                                                                 | 12/12/2008       | 5 an(s)             | 2 713,72          | 2 713,72                  | 0,00                         | 0,00             |
| 2051         | 2010-205-01          | LOGICIEL XBUS                                                                                  | 01/01/2010       | 3 an(s)             | 275,08            | 275,08                    | 0,00                         | 0,00             |
| 2051         | 2011-205-01          | Logiciel millesime integral                                                                    | 14/03/2011       | 3 an(s)             | 11 631,10         | 11 631,10                 | 0,00                         | 0,00             |
| 2051         | 2011-205-02          | MAJ Site Internet SIRMOTOM                                                                     | 22/12/2011       | 3 an(s)             | 747,50            | 748,00                    | 0,00                         | -0,50            |
| 2051         | 2012-2051-01         | Licences Logiciel Milleésime intégral                                                          | 02/03/2012       | 0 an(s)             | 6 649,76          | 6 649,76                  | 0,00                         | 0,00             |
| 2051         | 2012-2051-02         | REINSTALLATION DU SITE INTERNET-MAJ                                                            | 02/08/2012       | 1 an(s)             | 478,40            | 0,00                      | 478,40                       | 0,00             |
| 2051         | 2013-2051-01         | CREATION D'une application mobile                                                              | 17/07/2013       | 3 an(s)             | 14 531,40         | 14 531,40                 | 0,00                         | 0,00             |
| 2051         | 2013-2051-02         | lot 2-outils bureautique                                                                       | 06/03/2013       | 3 an(s)             | 5 298,50          | 5 298,50                  | 0,00                         | 0,00             |
| 2051         | 2013-2051-03         | lot 3-sécurité informatique                                                                    | 06/03/2013       | 3 an(s)             | 1 184,04          | 1 184,04                  | 0,00                         | 0,00             |
| 2051         | 2013-2051-04         | LICENCE 2013 MILLESIME INTEGRAL ON LINE                                                        | 27/02/2013       | 1 an(s)             | 6 649,76          | 6 649,76                  | 0,00                         | 0,00             |
| 2051         | 2013-2051-05         | fourniture outils bureautique                                                                  | 18/09/2013       | 1 an(s)             | 309,76            | 309,76                    | 0,00                         | 0,00             |
| 2051         | 2013-2051-06         | mise à jour site internet                                                                      | 12/02/2014       | 1 an(s)             | 357,62            | 358,80                    | 0,00                         | -1,18            |
| 2051         | 2014-2051-01         | Cession Licence et droit d'accès                                                               | 11/03/2014       | 1 an(s)             | 11 275,29         | 11 313,00                 | 0,00                         | -37,71           |
| 2051         | 2014-2051-02         | Logiciel XBUS et Flux Hélios                                                                   | 10/04/2014       | 1 an(s)             | 119,60            | 120,00                    | 0,00                         | -0,40            |
| 2051         | 2015-2051-01         | Conception et réalisation "Site Internet" du SIRMOTOM                                          | 15/01/2015       | 3 an(s)             | 16 624,40         | 16 680,00                 | 0,00                         | -55,60           |
| 2051         | 2015-2051-02         | Redevance annuelle et Prestations - Solution Ged On Line - Documind                            | 26/01/2015       | 1 an(s)             | 448,50            | 450,00                    | 0,00                         | -1,50            |
| 2051         | 2015-2051-03         | Cession Licences - Forfait annuel Milleésime Intégral On Line                                  | 17/02/2015       | 1 an(s)             | 6 649,76          | 6 672,00                  | 0,00                         | -22,24           |
| 2051         | 2016-2051-01         | Analyse avant formation Documind                                                               | 12/02/2016       | 1 an(s)             | 895,50            | 900,00                    | 0,00                         | -4,50            |
| 2051         | 2016-2051-02         | Cession Licences Milleésime Intégral On Line - Du 01/02/2016 au 31/01/2017 - Contrat H20140201 | 09/03/2016       | 1 an(s)             | 6 638,64          | 6 672,00                  | 0,00                         | -33,36           |
| 2051         | 2017-2051-01         | Droit d'accès Milleésime On-Line Intégral et cession forfait                                   | 06/03/2017       | 1 an(s)             | 3 552,15          | 3 552,15                  | 0,00                         | 0,00             |
| 2051         | 2017-2051-02         | Logiciel "Sauvegarde sur Nas 8 TO Ondulee IPLUG60                                              | 16/06/2017       | 2 an(s)             | 901,47            | 901,47                    | 0,00                         | 0,00             |
| 2051         | 2018-2051-01         | Milleésime Intégral On Line - Cession Licences                                                 | 13/03/2018       | 1 an(s)             | 6 649,76          | 6 649,76                  | 0,00                         | 0,00             |
| 2051         | 2018-2051-02         | Licences antivirus "Contrat Sérénité Optimum" - 11 postes                                      | 11/09/2018       |                     | 3 709,99          | 1 236,66                  | 1 236,66                     | 1 236,67         |
| 2051         | 2019-2051-01         | Milleésime Intégral On Line "Cession Licences" - du 01/02/2019 au 31/01/2020                   | 14/02/2019       |                     | 7 118,60          | 0,00                      | 7 118,60                     | 0,00             |
| 2051         | 2020-2051-DATAMATRIX | Intégration fonctionnalité DATAMATRIX dans le logiciel TRADIM                                  | 30/11/2020       |                     | 777,40            | 0,00                      | 0,00                         | 777,40           |
| 2051         | 2020-2051-01         | Contrat Milleésime Intégral On Line - Coût 1ère année - H20200201-10734                        | 19/03/2020       |                     | 11 113,24         | 0,00                      | 0,00                         | 11 113,24        |
| <b>total</b> |                      |                                                                                                |                  |                     | <b>153 082,10</b> | <b>129 756,96</b>         | <b>10 354,82</b>             | <b>12 970,32</b> |

SUR-AMORTISSEMENT -156,99

**LE CONSEIL SYNDICAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'autoriser le comptable à augmenter le compte de réserve 1068 de 156,99 €.

Fait et délibéré le 12 février 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2021

N° DCS2021/05

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 36 |
| - Représentés | 03 |
| - Absents     | 24 |

**Date de Convocation**

03 février 2021

**Date d’Affichage**

19 février 2021

**OBJET :**  
**INFORMATION SUR LA LISTE DES MARCHES PUBLICS  
CONCLUS POUR L’ANNEE 2020**

L’an deux mille vingt et un, le 12 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

Mme TEXIER, M.M. GERIN, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme PLANADE, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, RIFFAUD, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, MARCHAND, CRETON, DECOURT, FONTAN, Mme BRUN, M. CHOLLET, Mmes GISLARD, ROUSSELET, M.M. THILLAYS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme GENTET.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SADRON.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M. PERRIGOT, Mmes PAUC, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés** : - M. BUZZI représenté par M. SENOBLE, Mme DEBUS représentée par M. BOLZE, M. CROSNIER représenté par Mme GENTET.

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, BRUNEAU, Mmes HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, Mme QUERMELIN, M.M. CHON, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, ALBOUY, SAINT HILAIRE, Mme PRAT, M. MAILLARD, TUZI, BELLIOU, CAMUSET, MONDO, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance** : Madame Sandrine GENTET, déléguée titulaire – 4<sup>ème</sup> Assesseur.



Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-19,

**VU** Code de la commande publique, notamment son article L2196-3,

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- De prendre connaissance de la liste des marchés publics conclus en 2020,
- D'autoriser Monsieur le Président à publier la liste sur le profil acheteur achatpublic.com, ainsi que sur le site internet du SIRMOTOM,
- De mandater Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches de nature à exécuter la présente décision.

| LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS POUR L'ANNEE 2020                                                                                                                                                             |                   |                                |                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| N° ET OBJET DU MARCHÉ                                                                                                                                                                                           | TYPE DE PROCÉDURE | DATE DE NOTIFICATION DU MARCHÉ | NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE                                   |
| <b>MARCHÉ DE TRAVAUX</b>                                                                                                                                                                                        |                   |                                |                                                                    |
| <i>Montant égal ou supérieur à 40.000 € HT et inférieur à 90.000 € HT</i>                                                                                                                                       |                   |                                |                                                                    |
| -                                                                                                                                                                                                               | -                 | -                              | -                                                                  |
| <i>Montant égal ou supérieur à 90.000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée</i>                                                                                                                  |                   |                                |                                                                    |
| 2020.02 - Travaux de génie civil nécessaire à la mise en place des bornes d'apport volontaire ordures ménagères/collectes sélectives/papier/verre de type semi enterré ou enterré sur le territoire du SIRMOTOM | MAPA              | 29/10/2020                     | <b>COLAS IDFN</b><br>Route de Coulommiers<br>77390 CHAUMES EN BRIE |
| <i>Montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée</i>                                                                                                                                         |                   |                                |                                                                    |
| -                                                                                                                                                                                                               | -                 | -                              | -                                                                  |

| <b>MARCHE DE FOURNITURES ET SERVICES</b>                                                                                                                                                                      |                      |            |                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Montant égal ou supérieur à 40.000 € HT et inférieur à 90.000 € HT</b>                                                                                                                                     |                      |            |                                                                                              |
| 2020.03 - Fourniture de bacs pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective des emballages des communes du SIRMOTOM                                                                          | MAPA                 | 09/12/2020 | <b>CONTENUR SL</b><br>3 rue de la Claire<br>69009 LYON                                       |
| -                                                                                                                                                                                                             | -                    | -          | -                                                                                            |
| <b>Montant égal ou supérieur à 90.000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée</b>                                                                                                                |                      |            |                                                                                              |
| -                                                                                                                                                                                                             | -                    | -          | -                                                                                            |
| <b>Montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée</b>                                                                                                                                       |                      |            |                                                                                              |
| 2019.08 - Fourniture, livraison et installation (y compris la mise en service) de colonnes d'apport volontaire enterrées et semi-enterrées (en achat) de verre, de papier, recyclables et d'ordures ménagères | Procédure formalisée | 07/01/2020 | <b>ESE France SA</b><br>42 Rue Paul Sabatier<br>71530 CRISSEY                                |
| 2019.09 - Exploitation des déchetteries du SIRMOTOM                                                                                                                                                           | Procédure formalisée | 07/01/2020 | <b>AUBINE</b><br>Le Vermont<br>28, Boulevard de Pesaro<br>TSA 67779- 92739<br>NANTERRE Cedex |

Fait et délibéré le 12 février 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2021

N° DCS2021/06

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 36 |
| - Représentés | 03 |
| - Absents     | 24 |

**Date de Convocation**

03 février 2021

**Date d’Affichage**

19 février 2021

**OBJET :**

**APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE  
RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE  
GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE SEINE-ET-MARNE**

L’an deux mille vingt et un, le 12 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

Mme TEXIER, M.M. GERIN, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme PLANADE, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, RIFFAUD, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, MARCHAND, CRETON, DECOURT, FONTAN, Mme BRUN, M. CHOLLET, Mmes GISLARD, ROUSSELET, M.M. THILLAYS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme GENTET.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SADRON.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M. PERRIGOT, Mmes PAUC, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés** : - M. BUZZI représenté par M. SENOBLE, Mme DEBUS représentée par M. BOLZE, M. CROSNIER représenté par Mme GENTET.

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, BRUNEAU, Mmes HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, Mme QUERMELIN, M.M. CHON, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, ALBOUY, SAINT HILAIRE, Mme PRAT, M. MAILLARD, TUZI, BELLIOU, CAMUSET, MONDO, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance** : Madame Sandrine GENTET, déléguée titulaire – 4<sup>ème</sup> Assesseur.

**DCS2021/06 – APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE  
OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE SEINE-ET-MARNE**

Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le

ID : 077-257701748-20210212-DCS2021\_06-DE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéas 2 et 25,
- VU** La convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne,
- VU** La délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne du 27 novembre 2020, approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

Pour simplifier ses démarches d'adhésion en 2021, le Centre de Gestion de Seine et Marne et son conseil d'administration ont validé le 27 novembre 2020 le renouvellement de principe de conventionnement unique, matérialisé par une convention « support », préalable à l'accès d'un grand nombre de prestations.

**CONSIDERANT l'exposé des motifs ci-après :**

- La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département.
- Que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéas 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.
- Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation.
- Que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ».
- Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes.
- Que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes.

**DCS2021/06 – APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE  
OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE SEINE-ET-MARNE**

Envoyé en préfecture le 15/02/2021  
Reçu en préfecture le 15/02/2021  
Affiché le  
ID : 077-257701748-20210212-DCS2021\_06-DE

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- I. Signer la convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne,
- II. Signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré le 12 février 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2021

N° DCS2021/07

**OBJET :**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DCS2020/42 DU 16 OCTOBRE 2020 PORTANT SUR LA MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DCS2018/24 PORTANT SUR LA CREATION D'UNE C.C.E.S. (COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI) POUR L'ELABORATION ET LE SUIVI DU P.L.P.D.M.A.**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 36 |
| - Représentés | 03 |
| - Absents     | 24 |

**Date de Convocation**

03 février 2021

**Date d'Affichage**

19 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

Mme TEXIER, M.M. GERIN, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme PLANADE, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, RIFFAUD, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, MARCHAND, CRETON, DECOURT, FONTAN, Mme BRUN, M. CHOLLET, Mmes GISLARD, ROUSSELET, M.M. THILLAYS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme GENTET.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SADRON.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M. PERRIGOT, Mmes PAUC, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés** : - M. BUZZI représenté par M. SENOBLE, Mme DEBUS représentée par M. BOLZE, M. CROSNIER représenté par Mme GENTET.

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, BRUNEAU, Mmes HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, Mme QUERMELIN, M.M. CHON, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, ALBOUY, SAINT HILAIRE, Mme PRAT, M. MAILLARD, TUZI, BELLIOU, CAMUSET, MONDO, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance** : Madame Sandrine GENTET, déléguée titulaire – 4<sup>ème</sup> Assesseur.

**DCS2021/07 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DCS2020/42 DU  
SUR LA MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DCS2018/24 PORTANT  
C.C.E.S. (COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI) POUR  
SUIVI DU P.L.P.D.M.A.**

Envoyé en préfecture le 15/02/2021  
Reçu en préfecture le 15/02/2021  
Affiché le  
ID : 077-257701748-20210212-DCS2021\_07-DE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** La délibération n°DCS2018/23 du 08 juin 2018 prise par le SIRMOTOM portant sur l'approbation du lancement de la procédure d'élaboration du programme local d'élaboration d'un P.L.P.D.M.A. (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) ;
- VU** La délibération n°DCS2018/24 du 08 juin 2018 portant sur la création d'une C.C.E.S. (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) pour l'élaboration et le suivi du P.L.P.D.M.A. ;
- VU** La délibération n°DCS2020/20 du 18 septembre 2020 portant sur l'installation des nouveaux membres du Conseil Syndical du SIRMOTOM ;
- VU** La délibération n°DCS2020/42 du 16 octobre 2020 portant sur la modification de la délibération n°DCS2018/24 portant sur la création d'une C.C.E.S. (COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI) pour l'élaboration et le suivi du P.L.P.D.M.A.
- VU** L'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement : « *Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, qui en fixe la composition, nomme son Président et désigne le service chargé de son secrétariat.* »

**CONSIDERANT** La composition de la C.C.E.S. comme suit :

- Président de la C.C.E.S. SIRMOTOM : Monsieur Yves JEGO,
- Représentant du Président : Madame Christina QUERMELIN,
- 1<sup>er</sup> Collège : "Collectivité territoriale compétente" :
  - Monsieur Vincent CHIANESE,
  - Monsieur Lionel VALLEE,
  - Monsieur Michel MARTI,
  - Monsieur Frédéric FONTAINE.

Mesdames Christelle AMABLE et Virginie VOLLEREAU souhaitent intégrer la C.C.E.S., à cet effet il convient de modifier la délibération n°2020/42 et d'inscrire mesdames AMABLE et VOLLEREAU dans le 1<sup>er</sup> collège « Collectivité territoriale compétente ».

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- D'approuver la modification de la délibération n°DCS2020/42 du 16 octobre 2020 portant sur la modification de la délibération n°DCS2018/24 portant sur la création d'une C.C.E.S. (COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI) pour l'élaboration et le suivi du P.L.P.D.M.A. ;
- D'autoriser Monsieur le Président à intégrer Mesdames Christelle AMABLE et Virginie VOLLEREAU pour la durée du mandat en cours, au sein du collège "Collectivité territoriale compétente" de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Fait et délibéré le 12 février 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2021**

**N° DCS2021/08**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 36 |
| - Représentés | 03 |
| - Absents     | 24 |

**Date de Convocation**

03 février 2021

**Date d’Affichage**

19 février 2021

**OBJET :**  
**ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (P.L.P.D.M.A.)**

L'an deux mille vingt et un, le 12 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

Mme TEXIER, M.M. GERIN, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme PLANADE, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, RIFFAUD, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, MARCHAND, CRETON, DECOURT, FONTAN, Mme BRUN, M. CHOLLET, Mmes GISLARD, ROUSSELET, M.M. THILLAYS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme GENTET.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SADRON.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M. PERRIGOT, Mmes PAUC, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés** : - M. BUZZI représenté par M. SENOBLE, Mme DEBUS représentée par M. BOLZE, M. CROSNIER représenté par Mme GENTET.

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, BRUNEAU, Mmes HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, Mme QUERMELIN, M.M. CHON, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, ALBOUY, SAINT HILAIRE, Mme PRAT, M. MAILLARD, TUZI, BELLIOU, CAMUSET, MONDO, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance** : Madame Sandrine GENTET, déléguée titulaire – 4<sup>ème</sup> Assesseur.

**DCS2021/08 – ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (P.L.P.D.M.A.)**

Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le

ID : 077-257701748-20210212-DCS2021\_08-DE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** Le Code de l'Environnement, notamment ses articles L. 120-1, L. 541-1, L.541-15-1 et L.541-50,
- VU** La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- VU** Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- VU** La délibération n°DCS2018/23 du 08 juin 2018 prise par le SIRMOTOM portant sur l'approbation du lancement de la procédure d'élaboration du programme local d'élaboration d'un P.L.P.D.M.A. (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) ;
- VU** L'avis favorable de la commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés en date du 03 novembre 2020,
- VU** La consultation du public qui s'est déroulée du 26 novembre 2020 au 18 janvier 2021,

A l'issue de cette démarche permettant de disposer d'un programme d'actions partagé et public, l'organe délibérant de la collectivité peut procéder à l'adoption du Plan local de Prévention des déchets ménagers et assimilés.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'adopter le Plan local de Prévention des déchets ménagers et assimilés intégré au programme d'actions du SIRMOTOM.

Fait et délibéré le 12 février 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2021

N° DCS2021/09

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 36 |
| - Représentés | 03 |
| - Absents     | 24 |

**Date de Convocation**

03 février 2021

**Date d’Affichage**

19 février 2021

**OBJET :**

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LES  
CONVENTIONS DE COLLECTE SEPARÉE DES DECHETS  
D’EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES  
MENAGERS (DEEE) ET DE COLLECTE DES LAMPES USAGEES  
AVEC L’ORGANISME OCAD3E**

L’an deux mille vingt et un, le 12 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

Mme TEXIER, M.M. GERIN, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme PLANADE, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, RIFFAUD, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, MARCHAND, CRETON, DECOURT, FONTAN, Mme BRUN, M. CHOLLET, Mmes GISLARD, ROUSSELET, M.M. THILLAYS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme GENTET.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SADRON.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M. PERRIGOT, Mmes PAUC, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés** : - M. BUZZI représenté par M. SENOBLE, Mme DEBUS représentée par M. BOLZE, M. CROSNIER représenté par Mme GENTET.

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, BRUNEAU, Mmes HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, Mme QUERMELIN, M.M. CHON, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, ALBOUY, SAINT HILAIRE, Mme PRAT, M. MAILLARD, TUZI, BELLIOU, CAMUSET, MONDO, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance** : Madame Sandrine GENTET, déléguée titulaire – 4<sup>ème</sup> Assesseur.

**DCS2021/09 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LES CONVENTIONS DE COLLECTE SEPARÉE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MENAGERS (DEEE) ET DE COLLECTE DES LAMPES USAGEES AVEC L'ORGANISME COORDONNATEUR AGRÉÉ**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** La délibération du SIRMOTOM en date du 12 février 2007 relative à la signature des conventions pour le traitement et le recyclage des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) avec OCAD3E, organisme coordonnateur agréé par l'Etat,
- VU** La délibération n°DCS2012/39 du SIRMOTOM en date du 19 octobre 2012 relative au renouvellement de la convention OCAD3E
- VU** La délibération n°DCS2015/15 du SIRMOTOM en date du 13 février 2015 relative à la signature de la convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) avec l'organisme OCAD3E,
- VU** La délibération n°DCS2015/16 du SIRMOTOM en date du 13 février 2015 relative à la signature de la convention de reprise des lampes usagées collectées avec OCAD3E et RECYLUM,

**CONSIDERANT** Que les conventions sont arrivées à leur terme le 31 décembre 2020,

**CONSIDERANT** Que OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les DEEE ménagers pour l'année 2021. L'arrêté a été signé le 23 décembre 2020 par le Ministère de l'écologie, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Les nouvelles conventions 2021 s'inscrivent dans le respect des missions fondamentales d'OCAD3E pour assurer auprès des collectivités l'intermédiation administrative et financière afin de leur offrir une interface unique garantissant :

- La contractualisation pour une couverture universelle du territoire,
- La continuité du service d'enlèvement et du versement des soutiens financiers.

Ces conventions régissent les relations juridiques, techniques et financières entre OCAD3E et le SIRMOTOM qui développe un dispositif de Collecte séparée des DEEE et des lampes.

Les nouvelles conventions préremplies, prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Elles sont d'une durée de six ans, conformément au cahier des charges et prendront fin de plein droit en cas de retrait par les Pouvoirs Publics ou en cas d'arrivée à son échéance de l'agrément d'OCAD3E en cours à la date de signature de la présente convention.

OCAD3E garantit la continuité des enlèvements de DEEE sur les points de collecte, et assure le versement des compensations financières dans les conditions du barème en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les soutiens calculés à partir de cette date.

Le barème des soutiens financiers s'applique automatiquement à toutes les collectivités signataires par le simple fait de la publication de l'arrêté relatif au cahier des charges d'agrément OCAD3E et des barèmes qui lui sont annexés.

OCAD3E est l'organisme en charge des relations entre l'éco-organisme ECOSYSTEM et le SIRMOTOM.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- D'approuver les termes de la convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) avec la Société OCAD3E,
- D'approuver les termes de la convention relative aux lampes usagées collectées avec la Société OCAD3E et l'éco-organisme ECOSYSTEM,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les nouvelles conventions et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le 12 février 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 19 MARS 2021**

**N° DCS2021/10**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 33 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 27 |

**Date de Convocation**  
11 mars 2021

**Date d’Affichage**  
26 mars 2021

**OBJET :**  
**INSTALLATION D’UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE POUR  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU**

L’an deux mille vingt et un, le 19 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. PATY, MARTI, GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, Mmes QUERMELIN, SIMON, M.M. CHON, FONTAINE, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mmes PRAT, DELORME, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, TOMAS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme DE VIGNERAL Elisabeth.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, MONDO, Mmes AMABLE, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés :**

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme TEXIER, M. ROBERT, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes PLANADE, HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, BUZZI, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, Mme DEBUS, M.M. CROSNIER, TUZI, BELLINOT, PERRIGOT, BOITEUX, CLOUTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays de Montereau en date du 15 février 2021, désignant en qualité de délégué titulaire Monsieur José TOMAS en remplacement de Monsieur Yves ROY pour la commune de Thoury Ferrottes,

En conséquence, il convient d'installer au sein du SIRMOTOM :

- En qualité de délégué titulaire : Monsieur José TOMAS en remplacement de Monsieur Yves ROY pour la commune de Thoury Ferrottes.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'accueillir et d'installer au sein du SIRMOTOM en qualité de délégué titulaire, Monsieur José TOMAS en remplacement de Monsieur Yves ROY pour la commune de Thoury- Ferrottes.

Fait et délibéré le 19 mars 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Envoyé en préfecture le 24/03/2021  
Reçu en préfecture le 24/03/2021  
Affiché le  
ID : 077-257701748-20210319-DCS2021\_11-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 19 MARS 2021**

**N° DCS2021/11**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 33 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 27 |

**Date de Convocation**

11 mars 2021

**Date d'Affichage**

26 mars 2021

**OBJET :**

**DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE  
DU SIRMOTOM SIEGEANT AU SYTRADEM**

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. PATY, MARTI, GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, Mmes QUERMELIN, SIMON, M.M. CHON, FONTAINE, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mmes PRAT, DELORME, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, TOMAS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme DE VIGNERAL Elisabeth.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, MONDO, Mmes AMABLE, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés :** -

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme TEXIER, M. ROBERT, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes PLANADE, HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, BUZZI, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, Mme DEBUS, M.M. CROSNIER, TUZI, BELLIOU, PERRIGOT, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.



**DCS2021/11 – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE DU SIRMOTOM SIEGEANT  
AU SYTRADEM**

Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le

ID : 077-257701748-20210319-DCS2021\_11-DE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19 ;
- VU** La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
- VU** La loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et du décret n° 2021-123 du 5 février 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** Le Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** Le Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** L'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 relative à la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** La délibération n°DCS2020/20 en date du 18 septembre 2020 relative à l'installation des nouveaux membres du conseil syndical du SIRMOTOM,
- VU** La délibération n°DCS2020/29 en date du 18 septembre 2020, relative à la désignation des délégués titulaires et suppléants du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM ;
- VU** L'article 7 des statuts du SYTRADEM, le Conseil Syndical est composé de la manière suivante :
- SIRMOTOM** – 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants  
**SMETOM** – 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants

**CONSIDERANT** Que Monsieur Yves ROY a démissionné de ses fonctions au sein du SIRMOTOM,

Il convient de procéder à une nouvelle désignation d'un représentant du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM en qualité de délégué titulaire.

**DCS2021/11 – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE D  
AU SYTRADEM**

Envoyé en préfecture le 24/03/2021  
Reçu en préfecture le 24/03/2021  
Affiché le  
ID : 077-257701748-20210319-DCS2021\_11-DE

Dans le cadre du contexte sanitaire, Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder à la désignation au scrutin public.

L'assemblée accepte à l'unanimité le scrutin public.

Monsieur le Président informe l'assemblée que Monsieur Jean RIFFAUD a proposé sa candidature au poste de représentant du SIRMOTOM pour siéger au SYTRADEM en qualité de délégué titulaire.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

De désigner Monsieur Jean RIFFAUD au poste de représentant du SIRMOTOM pour siéger au SYTRADEM en qualité de délégué titulaire.

La liste des représentants du SIRMOTOM pour siéger au SYTRADEM se compose ainsi :

**Membres titulaires :**

Monsieur Yves JEGO  
Monsieur Vincent CHIANESE  
Monsieur Lionel VALLEE  
Madame Christelle AMABLE  
Monsieur Michel MARTI  
Monsieur Jean RIFFAUD  
Madame Christina QUERMELIN  
Monsieur Nicolas BOLZE  
Monsieur Casimir CHEREAU  
Monsieur Michel FONTAN  
Monsieur Frédéric FONTAINE

**Membres suppléants :**

Monsieur Philippe TUZI  
Monsieur Jean-Marie ALBOUY  
Monsieur Fabien DECOURT  
Monsieur Denis CHOLLET  
Monsieur François SIMONET  
Monsieur Éric BRUNEAU  
Madame Barbara TEXIER  
Monsieur Yannick BELLIOU  
Madame Lysiane DEBUS  
Monsieur Laurent DELALANDRE  
Monsieur Jean-François ROBERT

Fait et délibéré le 19 mars 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Envoyé en préfecture le 24/03/2021  
Reçu en préfecture le 24/03/2021  
Affiché le  
ID : 077-257701748-20210319-DCS2021\_12-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 19 MARS 2021

**N° DCS2021/12**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 33 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 27 |

**Date de Convocation**

11 mars 2021

**Date d’Affichage**

26 mars 2021

**OBJET :**  
**ELECTION D’UN NOUVEL ASSESSEUR**

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. PATY, MARTI, GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, Mmes QUERMELIN, SIMON, M.M. CHON, FONTAINE, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mmes PRAT, DELORME, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, TOMAS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme DE VIGNERAL Elisabeth.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, MONDO, Mmes AMABLE, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés :** -

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme TEXIER, M. ROBERT, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes PLANADE, HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, BUZZI, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, Mme DEBUS, M.M. CROSNIER, TUZI, BELLINOT, PERRIGOT, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.5211-10, L.2122-7, L.2122-7-1 ;

**VU** La délibération du SIRMOTOM DCS2020/22 prise en Conseil Syndical le 18 septembre 2020, relative à la création des postes de vice-présidents et des autres membres du Bureau ;

**VU** La délibération du SIRMOTOM DCS2020/28 prise en Conseil Syndical le 18 septembre 2020 portant sur l'élection du secrétaire, du secrétaire-adjoint, des six assesseurs, et d'un délégué auprès du Président,

**VU** La délibération du SIRMOTOM adoptée ce jour relative à l'installation d'un nouveau délégué titulaire de la Communauté de Communes Pays de Montereau,

**CONSIDERANT** Que Monsieur Yves ROY a démissionné de ses fonctions au sein du SIRMOTOM,

Monsieur Yves ROY ne siège plus au SIRMOTOM en qualité de délégué titulaire. En conséquence il convient de le remplacer dans sa fonction de 6<sup>ème</sup> Assesseur du Bureau du SIRMOTOM.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection du 6<sup>ème</sup> Assesseur.

Après avoir rappelé que conformément :

- aux articles L5211-2 et L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Syndical procèdent à l'élection du 6<sup>ème</sup> assesseur, à bulletin secret ;
- à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection se déroule à bulletins secret et à la majorité absolue. Si, au cours des deux premiers tours aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il y aura un troisième tour et l'élection aura lieu à la majorité relative, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages.

Monsieur le Président appelle à candidature pour ce poste :

***Monsieur Claude PATY, propose sa candidature à ce poste.***

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

**Élection du 6<sup>ème</sup> Assesneur :**

Candidat : Monsieur Claude PATY

**Premier tour de scrutin :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émergement : 60
  - Nombre de présent : 33
  - Nombre de votants : 33
  - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
  - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- 
- Suffrages exprimés : 33
  - Majorité absolue : 17

A obtenu :

- Monsieur Claude PATY : 33 voix

Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée après que le Président ait invité ses membres à émettre des réserves éventuelles, **Monsieur Claude PATY** avec **33** voix, ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé « élu » 6<sup>ème</sup> Assesneur du Syndicat, par Monsieur Yves JEGO Président, qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 19 mars 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Envoyé en préfecture le 24/03/2021  
Reçu en préfecture le 24/03/2021  
Affiché le  
ID : 077-257701748-20210319-DCS2021\_13-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 19 MARS 2021

N° DCS2021/13

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 33 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 27 |

**OBJET :**  
**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 FEVRIER 2021**

**Date de Convocation**

11 mars 2021

**Date d’Affichage**

26 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. PATY, MARTI, GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, Mmes QUERMELIN, SIMON, M.M. CHON, FONTAINE, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mmes PRAT, DELORME, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, TOMAS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme DE VIGNERAL Elisabeth.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, MONDO, Mmes AMABLE, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés : -**

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme TEXIER, M. ROBERT, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes PLANADE, HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, BUZZI, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, Mme DEBUS, M.M. CROSNIER, TUZI, BELLINOT, PERRIGOT, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Il convient que l'assemblée se prononce sur le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 12 février 2021, et de formuler si nécessaire des observations.

Un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Syndical.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 12 février 2021, tel qu'il est annexé.

Fait et délibéré le 19 mars 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 19 MARS 2021**

**N° DCS2021/14**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 33 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 27 |

**OBJET :**  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER  
EXERCICE 2020**

**Date de Convocation**

11 mars 2021

**Date d'Affichage**

26 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. PATY, MARTI, GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, Mmes QUERMELIN, SIMON, M.M. CHON, FONTAINE, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mmes PRAT, DELORME, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, TOMAS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme DE VIGNERAL Elisabeth.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, MONDO, Mmes AMABLE, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés :** -

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme TEXIER, M. ROBERT, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes PLANADE, HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, BUZZI, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, Mme DEBUS, M.M. CROSNIER, TUZI, BELLINOT, PERRIGOT, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.



**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** L'Instruction Budgétaire et Comptable M14 ;

**CONSIDÉRANT** Que le Compte Administratif de l'exercice 2020 a été adressé à chaque membre du Conseil Syndical ;

**CONSIDÉRANT** Que les écritures comptables du Président sont conformes à celles du Trésorier ;

**LE CONSEIL SYNDICAL :**

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**STATUANT :**

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- Sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Sur la comptabilité des valeurs inactives.

**A L'UNANIMITÉ :**

Approuve le **COMPTE DE GESTION** de l'exercice 2020, dressé par Monsieur le Trésorier, et dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de l'exercice 2020.

Fait et délibéré le 19 mars 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Envoyé en préfecture le 24/03/2021  
Reçu en préfecture le 24/03/2021  
Affiché le  
ID : 077-257701748-20210319-DCS2021\_15-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 19 MARS 2021

**N° DCS2021/15**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 32 |
| - Votants     | 32 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 28 |

**Date de Convocation**

11 mars 2021

**Date d'Affichage**

26 mars 2021

**OBJET :**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
EXERCICE 2020**

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. PATY, MARTI, GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, Mmes QUERMELIN, SIMON, M.M. CHON, FONTAINE, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mmes PRAT, DELORME, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, TOMAS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme DE VIGNERAL Elisabeth.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, MONDO, Mmes AMABLE, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés : -**

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme TEXIER, M. ROBERT, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes PLANADE, HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, BUZZI, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, Mme DEBUS, M.M. CROSNIER, TUZI, BELLIOU, PERRIGOT, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** L'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

**CONSIDÉRANT** Que le Conseil Syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

**CONSIDÉRANT** Que, pour ce faire, le Président doit se retirer et laisser la présidence à Monsieur Michel FONTAN, doyen d'âge du Conseil Syndical ;

**CONSIDÉRANT** Que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif ;

**CONSIDÉRANT** Que l'exercice 2020 fait ressortir un excédent d'investissement et non un besoin de financement, et qu'en conséquence aucune délibération d'affectation du résultat n'est nécessaire.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le **COMPTE ADMINISTRATIF** de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

|                                               |                     |
|-----------------------------------------------|---------------------|
| RECETTES                                      | 8 407 985,34 €      |
| DÉPENSES                                      | 8 339 553,96 €      |
| RÉSULTAT ANNÉE N (excédent)                   | 68 431,38 €         |
| REPORT RÉSULTAT ANNÉE N-1 ( <i>excédent</i> ) | 523 112,33 €        |
| <b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT</b>             | <b>591 543,71 €</b> |

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

|                                               |                       |
|-----------------------------------------------|-----------------------|
| RECETTES                                      | 122 508,71 €          |
| DÉPENSES                                      | 329 302,00 €          |
| RÉSULTAT ANNÉE N ( <i>déficit</i> )           | - 206 793,29 €        |
| REPORT RÉSULTAT ANNÉE N-1 ( <i>excédent</i> ) | 4 498 272,55 €        |
| <b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT</b>              | <b>4 291 479,26 €</b> |
| <b>TOTAL GLOBAL</b>                           | <b>4 883 022,97 €</b> |

Le bilan cumulé des sections d'investissement et de fonctionnement présente, pour l'année 2020, un **excédent global de 4 883 022,97 €**.

Fait et délibéré le 19 mars 2021,  
Pour extrait conforme,



Le Président





SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Envoyé en préfecture le 24/03/2021  
Reçu en préfecture le 24/03/2021  
Affiché le  
ID : 077-257701748-20210319-DCS2021\_16-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 19 MARS 2021**

**N° DCS2021/16**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 33 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 27 |

**OBJET :**  
**APPROBATION DE LA CONTRIBUTION DUE PAR LE  
SIRMOTOM AU SYTRADEM EXERCICE 2021**

**Date de Convocation**

11 mars 2021

**Date d'Affichage**

26 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. PATY, MARTI, GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, Mmes QUERMELIN, SIMON, M.M. CHON, FONTAINE, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mmes PRAT, DELORME, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, TOMAS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme DE VIGNERAL Elisabeth.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, MONDO, Mmes AMABLE, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés :** -

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme TEXIER, M. ROBERT, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes PLANADE, HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, BUZZI, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, Mme DEBUS, M.M. CROSNIER, TUZI, BELLINOT, PERRIGOT, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

**DCS2021/16 – APPROBATION DE LA CONTRIBUTION DUE PAR LE SIRMOTOM AU SYTRADEM  
EXERCICE 2021**

Envoyé en préfecture le 24/03/2021  
Reçu en préfecture le 24/03/2021  
Affiché le  
ID : 077-257701748-20210319-DCS2021\_16-DE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

**VU** la délibération n°DCS2021/20 du Conseil Syndical en date du 19 mars 2021 adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2021 ;

La population totale du territoire du SYTRADEM est de 145 839 habitants, dont :

- 56 290 habitants pour le SIRMOTOM ;
- 89 549 habitants pour le SMETOM-GEEODE.

En conséquence, il convient de répartir le montant de la contribution 2021 du SYTRADEM entre les syndicats adhérents, étant précisé que cette répartition est effectuée proportionnellement à la population de chaque structure.

Ainsi, les montants des contributions sont les suivantes :

|                      | Population | Contribution H.T. | Contribution T.T.C. |
|----------------------|------------|-------------------|---------------------|
| <b>SIRMOTOM</b>      | 56 290     | 3 229 638,75 €    | 3 552 602,62 €      |
| <b>SMETOM-GEEODE</b> | 89 549     | 5 137 873,87 €    | 5 651 661,26 €      |
| <b>SYTRADEM</b>      | 145 839    | 8 367 512,62 €    | 9 204 263,88 €      |

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. D'approuver la contribution due par le SIRMOTOM au SYTRADEM d'un montant de **3 552 602,62 € T.T.C.**, au titre de l'exercice 2021.

Fait et délibéré le 19 mars 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 19 MARS 2021

**N° DCS2021/17**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 33 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 27 |

**Date de Convocation**

11 mars 2021

**Date d’Affichage**

26 mars 2021

**OBJET :**  
**CONSTITUTION D’UNE PROVISION POUR CREANCE  
DOUTEUSE**

L’an deux mille vingt et un, le 19 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. PATY, MARTI, GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, Mmes QUERMELIN, SIMON, M.M. CHON, FONTAINE, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mmes PRAT, DELORME, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, TOMAS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme DE VIGNERAL Elisabeth.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, MONDO, Mmes AMABLE, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés :** -

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme TEXIER, M. ROBERT, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes PLANADE, HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, BUZZI, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, Mme DEBUS, M.M. CROSNIER, TUZI, BELLINOT, PERRIGOT, BOITEUX, CLOUTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

**VU** L'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que « les dépenses obligatoires comprennent notamment : [...] 29°- les dotations aux provisions dont les modalités de constitution, d'ajustement et d'emploi sont déterminées par décret en Conseil d'Etat » ;

**VU** L'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que « pour l'application du 29° de l'article précité, une provision doit être constituée [...] 3° lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public ;

**CONSIDÉRANT** Qu'en l'absence de délibération spécifique sur le choix du régime des provisions, le régime de droit commun s'applique. Les provisions sont semi-budgétaires, et donnent lieu à une inscription de crédits en section de fonctionnement lors de sa constitution ;

**CONSIDÉRANT** Qu'une provision peut être constituée dès l'apparition d'un risque avéré ;

**CONSIDÉRANT** Que les provisions ont un caractère provisoire, elles doivent être ajustées tous les ans au regard de l'évolution des risques ou charges encourus ;

Le comptable public informe le SIRMOTOM de la liquidation judiciaire de l'entreprise SASU ETUDE TECHNIQUE THERMIQUE HYDRAULIQUE (E2TH), en date du 06/07/2020.

Les factures dues au titre des apports en Déchetteries par E2TH n'ont pas été honorées depuis 2019, soit un montant total de 93,27 €.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses sera retracée en dépenses de fonctionnement au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » au sein du chapitre 68 au budget de l'exercice 2021.

Afin de traduire ce risque, il est proposé au Conseil Syndical de constituer une provision pour créance douteuse à hauteur de 93,27 €, au titre du budget primitif de l'exercice 2021.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. De constituer une provision semi-budgétaire à hauteur de 93,27 € ;
- II. D'inscrire cette provision au chapitre 68, sur le compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » au budget primitif de l'exercice 2021 ;
- III. D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions relatives à ce dossier et à signer toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 19 mars 2021,

Pour extrait conforme,

Le Président

Yves JEGO





SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Envoyé en préfecture le 24/03/2021  
Reçu en préfecture le 24/03/2021  
Affiché le  
ID : 077-257701748-20210319-DCS2021\_18-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 19 MARS 2021**

**N° DCS2021/18**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 33 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 27 |

**Date de Convocation**

11 mars 2021

**Date d’Affichage**

26 mars 2021

**OBJET :**

**APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL  
D’INVESTISSEMENT (P.P.I.) 2021-2023**

L’an deux mille vingt et un, le 19 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. PATY, MARTI, GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, Mmes QUERMELIN, SIMON, M.M. CHON, FONTAINE, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mmes PRAT, DELORME, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, TOMAS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme DE VIGNERAL Elisabeth.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, MONDO, Mmes AMABLE, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés : -**

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme TEXIER, M. ROBERT, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes PLANADE, HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, BUZZI, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, Mme DEBUS, M.M. CROSNIER, TUZI, BELLIOU, PERRIGOT, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.



Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

**VU** La délibération du SIRMOTOM n° DCS2017/14 en date du 24 mars 2017 approuvant le Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I) « 2017-2019 » ;

**VU** La délibération du SIRMOTOM n° DCS2018/09 en date du 09 mars 2018 approuvant le Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I) « 2018-2020 » ;

**VU** La délibération du SIRMOTOM n° DCS2019/12 en date du 22 mars 2019 approuvant le Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I) « 2019-2021 » ;

**VU** La délibération du SIRMOTOM n° DCS2020/11 en date du 12 mars 2020 approuvant le Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I) « 2020-2022 » ;

**CONSIDÉRANT** Que le P.P.I. n'est pas définitif et qu'il peut donner lieu à une réactualisation chaque année, afin de tenir compte des aléas de toute programmation, et pour procéder aux ajustements nécessaires ;

**CONSIDÉRANT** Que le P.P.I « 2021-2023 » reprend la liste des projets phares du SIRMOTOM ;

**CONSIDÉRANT** Que le P.P.I. est un outil de programmation des investissements envisagés pour les 3 ans à venir, en tenant compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation. Il contribue à une meilleure lisibilité budgétaire, notamment par son aspect pluriannuel en fonction d'une programmation et d'une planification prévisionnelle.

Au titre de la période « 2021-2023 », le P.P.I s'élève à un montant total d'investissement de 7 291 900,00 €, selon la répartition suivante :

- Rénovation de la Déchetterie de Montereau : 3 180 700,00 € ;
- Mise en place de PAV enterrés et semi-enterrés : 4 111 200,00 € ;

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I 2021-2023) tel que joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré le 19 mars 2021,  
Pour extrait conforme,



Le Président

Yves JEGO





SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Envoyé en préfecture le 24/03/2021  
Reçu en préfecture le 24/03/2021  
Affiché le  
ID : 077-257701748-20210319-DCS2021\_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 19 MARS 2021

N° DCS2021/19

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 33 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 27 |

**OBJET :**

**FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT  
DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS  
D'EQUIPEMENT VERSEES PAR LE SIRMOTOM**

**Date de Convocation**

11 mars 2021

**Date d'Affichage**

26 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. PATY, MARTI, GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, Mmes QUERMELIN, SIMON, M.M. CHON, FONTAINE, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mmes PRAT, DELORME, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, TOMAS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme DE VIGNERAL Elisabeth.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, MONDO, Mmes AMABLE, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés : -**

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme TEXIER, M. ROBERT, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes PLANADE, HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, BUZZI, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, Mme DEBUS, M.M. CROSNIER, TUZI, BELLIOU, PERRIGOT, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

**DCS2021/19 – FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DE  
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PAR LE SIRMOTOM**

Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le

ID : 077-257701748-20210319-DCS2021\_19-DE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2321-2-27°,

**VU** Le Décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015, qui a modifié l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et réformé la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées,

**CONSIDÉRANT** La nécessité de fixer les durées d'amortissements pour les immobilisations corporelles et incorporelles et les subventions d'équipement versées par le SIRMOTOM,

**CONSIDÉRANT** La nécessité de modifier la dernière délibération n° DCS2018/10 du 09 mars 2018 sur les durées d'amortissement des immobilisations.

Sont proposées les durées d'amortissement suivantes, qui s'appliqueront aux amortissements pratiqués à compter de l'exercice 2021 :

| ARTICLES                                                                                                    | BIENS                                                                               | DUREES (ANNEES) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 2031                                                                                                        | Frais d'études (non suivies de réalisations)                                        | 5               |
| 2041481                                                                                                     | Subventions d'équipement versées aux communes - Biens mobiliers, matériel et études | 5               |
| 2041482                                                                                                     | Subventions d'équipement versées aux communes - Bâtiments et installations          | 5               |
| 2051                                                                                                        | Concessions et droits similaires, licences, logiciels...                            | 1 à 3           |
| 2128                                                                                                        | Autres agencements et aménagements de terrains                                      | 3 à 5           |
| 2135                                                                                                        | Installations générales, agencements, aménagements des constructions                | 15 à 20         |
| 2138                                                                                                        | Autres constructions : bâtiments légers, abris                                      | 10 à 15         |
| 2158                                                                                                        | Autres installations, matériel et outillage techniques                              | 5 à 10          |
| 2182                                                                                                        | Matériel de transport                                                               | 5 à 10          |
| 2183                                                                                                        | Matériel de bureau                                                                  | 5 à 10          |
|                                                                                                             | Matériel informatique                                                               | 3 à 5           |
| 2184                                                                                                        | Mobilier                                                                            | 10 à 15         |
| 2188                                                                                                        | Autres immobilisations corporelles                                                  | 3 à 5           |
| Les biens de faible valeur dont le seuil unitaire est inférieur à 500 € H.T. (Article R.2321-1 du C.G.C.T.) |                                                                                     | 1               |

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. De fixer les durées d'amortissement des biens du Syndicat selon le tableau présenté dans la présente délibération ;
- II. De fixer à 5 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées aux communes.

Fait et délibéré le 19 mars 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Envoyé en préfecture le 24/03/2021  
Reçu en préfecture le 24/03/2021  
Affiché le  
ID : 077-257701748-20210319-DCS2021\_20-BF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 19 MARS 2021

**N° DCS2021/20**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 33 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 27 |

**Date de Convocation**

11 mars 2021

**Date d’Affichage**

26 mars 2021

**OBJET :**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. PATY, MARTI, GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, Mmes QUERMELIN, SIMON, M.M. CHON, FONTAINE, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mmes PRAT, DELORME, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, TOMAS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme DE VIGNERAL Elisabeth.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, MONDO, Mmes AMABLE, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés : -**

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme TEXIER, M. ROBERT, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes PLANADE, HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, BUZZI, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, Mme DEBUS, M.M. CROSNIER, TUZI, BELLIOU, PERRIGOT, BOITEUX, CLOUTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** Le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 12 février 2021 ;
- VU** La délibération n° DCS2021/14 du Conseil Syndical en date du 19 mars 2021 approuvant le Compte de Gestion du Trésorier de l'exercice 2020 ;
- VU** La délibération n° DCS2021/15 du Conseil Syndical en date du 19 mars 2021 adoptant le Compte Administratif de l'exercice 2020 ;

**CONSIDÉRANT** Que le projet du Budget Primitif 2021 a été établi par le Président du Syndicat et examiné par son Bureau.

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2021 est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

|                       | DÉPENSES               | RECETTES               |
|-----------------------|------------------------|------------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> | 8 929 278,61 €         | 8 929 278,61 €         |
| <b>INVESTISSEMENT</b> | 4 824 320,68 €         | 4 824 320,68 €         |
| <b>TOTAL</b>          | <b>13 753 599,29 €</b> | <b>13 753 599,29 €</b> |

Il appartient au Conseil Syndical de se prononcer sur ce projet.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. D'approuver le Budget Primitif 2021 tel qu'il lui a été présenté et argumenté ;
- II. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;
- III. Le Président du Syndicat, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 19 mars 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO






EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 19 MARS 2021

N° DCS2021/21

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 33 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 27 |

**Date de Convocation**

11 mars 2021

**Date d’Affichage**

26 mars 2021

**OBJET :**  
**CONVENTION DE REVERSEMENT DES RECETTES  
PROVENANT DES OPERATIONS DE TRI DES DECHETS  
ANNEE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. PATY, MARTI, GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, Mmes QUERMELIN, SIMON, M.M. CHON, FONTAINE, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mmes PRAT, DELORME, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, TOMAS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme DE VIGNERAL Elisabeth.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, MONDO, Mmes AMABLE, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés : -**

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme TEXIER, M. ROBERT, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes PLANADE, HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, BUZZI, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, Mme DEBUS, M.M. CROSNIER, TUZI, BELLINOT, PERRIGOT, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

**DCS2021/21 – CONVENTION DE REVERSEMENT DES RECETTES PROVENANT DES OPERATIONS  
DE TRI DES DECHETS – ANNEE 2021**

Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le

ID : 077-257701748-20210319-DCS2021\_21-DE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Le SYTRADEM perçoit des recettes provenant des opérations de collecte et de tri des déchets ménagers issus de la collecte sélective (EMB et JRM).

Ces recettes sont composées :

- De la revente des matériaux aux repreneurs avec lesquels la Collectivité a signé un contrat de reprise des matériaux ;
- De soutiens versés par la Société CITEO :  
Dans ce cadre, la collectivité s'engage à assurer une collecte séparée prenant en compte l'ensemble des déchets d'emballages soumis à la consigne de tri ;
- De soutiens au titre du tri des journaux, revues, magazines.

Ces recettes venant en atténuation des charges correspondantes font l'objet d'un reversement aux Syndicats de base (SIRMOTOM et SMETOM-GEEODE).

Afin de permettre d'effectuer les reversements au titre de l'année 2021, il est nécessaire de conclure une convention tripartite entre le SYTRADEM, le SIRMOTOM et le SMETOM-GEEODE, document définissant les modalités pour ce faire.

Les coefficients applicables sont les suivants :

- |                                 |   |               |   |         |
|---------------------------------|---|---------------|---|---------|
| • Emballages                    | : | SMETOM-GEEODE | : | 64,79 % |
|                                 |   | SIRMOTOM      | : | 35,21 % |
| • Journaux – revues – magazines | : | SMETOM-GEEODE | : | 66,15 % |
|                                 |   | SIRMOTOM      | : | 33,85 % |

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. D'approuver la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets – Année 2021 ;
- II. D'autoriser Monsieur le Président à signer cette même convention au titre du SIRMOTOM, et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 19 mars 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 19 MARS 2021**

**N° DCS2021/22**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 33 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 27 |

**Date de Convocation**

11 mars 2021

**Date d’Affichage**

26 mars 2021

**OBJET :**

**AUTORISATION DONNEE AU COMPTABLE PUBLIC  
D’AUGMENTER LE COMPTE DE RESERVE 1068**

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. PATY, MARTI, GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, Mmes QUERMELIN, SIMON, M.M. CHON, FONTAINE, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mmes PRAT, DELORME, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, TOMAS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme DE VIGNERAL Elisabeth.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, MONDO, Mmes AMABLE, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés :** -

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme TEXIER, M. ROBERT, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes PLANADE, HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, BUZZI, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, Mme DEBUS, M.M. CROSNIER, TUZI, BELLINOT, PERRIGOT, BOITEUX, CLOUTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

**DCS2021/22 – AUTORISATION DONNEE AU COMPTABLE PUBLIC D' AUGMENTER LE COMPTE DE RESERVE 1068**

Envoyé en préfecture le 24/03/2021  
Reçu en préfecture le 24/03/2021  
Affiché le  
ID : 077-257701748-20210319-DCS2021\_22-DE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** que le Comptable Public a détecté une anomalie de sur-amortissement sur les comptes 28128, 28135, 281578, 28183 ;
- VU** l'avis n° 20012-05, rendu le 18/10/2012 par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNCcP) repris dans la note Ministère de l'Intérieur, Ministère des Finances et des comptes publics du 12/06/2014, le Conseil Syndical doit prendre une résolution autorisant le comptable à réaliser l'opération d'ordre non budgétaire suivante :
- Débit compte 28128 pour 4,84 €
  - Débit compte 28135 pour 1,77 €
  - Débit compte 281578 pour 0,32 €
  - Débit compte 28183 pour 47,16 €
  - Crédit du compte 1068 pour 54,09 €

Aussi, il est demandé au Conseil Syndical d'autoriser le comptable à augmenter le compte de réserve 1068 de 54,09 €.

I 33300 SIRMOTOM REGION MONTEREAU

Exercice 2020  
sur la base d'un état de factif émis le 26/02/2021

**LISTES DES FICHES IMMOBILISATIONS NEGATIVES**

Délibération pour régulariser les sur amortissement des comptes suivant par le credit du compte 1068 pour 54,09€

| Compte | N° inventaire | Désignation du bien                                                | Valeur brute | Amortissements antérieurs | Amortissements de l'exercice | Valeur nette       | Observations / régularisations |
|--------|---------------|--------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------------|------------------------------|--------------------|--------------------------------|
| 2128   | 2015-2128-01  | Fourniture et pose d'un grillage                                   | 1 447,16     | 1 452,00                  | 0,00                         | -4,84              |                                |
| 2135   | 2014-2135-03  | installation de prises informatiques                               | 529,23       | 531,00                    | 0,00                         | -1,77              |                                |
| 21578  | 2010-21578-05 | FOURNITURE BACS POUR LES COLLECTES                                 | 16 602,68    | 16 603,00                 | 0,00                         | -0,32              |                                |
| 2183   | 2013-2183-07  | SCANNERS JVS                                                       | 4 385,66     | 4 400,08                  | 0,00                         | -14,42             |                                |
| 2183   | 2015-2183-01  | Changement de fonduleur général de baie                            | 5 602,90     | 5 621,64                  | 0,00                         | -18,74             |                                |
| 2183   | 2015-2183-02  | Achat d'un fauteuil à roulettes M-4 DYNAMIC                        | 498,59       | 500,26                    | 0,00                         | -1,67              |                                |
| 2183   | 2015-2183-03  | Remplacement du portable Mme André ZADI - Matériel et installation | 2 921,83     | 2 931,60                  | 0,00                         | -9,77              |                                |
| 2183   | 2016-2183-03  | Achat d'un coffre fort                                             | 509,42       | 511,98                    | 0,00                         | -2,56              |                                |
|        |               |                                                                    |              |                           |                              | Crédit Compte 1068 | -54,09                         |

**LE CONSEIL SYNDICAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'autoriser le comptable à augmenter le compte de réserve 1068 de 54,09 €.

Fait et délibéré le 19 mars 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 19 MARS 2021

**N° DCS2021/23**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 33 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 27 |

**OBJET :**  
**LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE LA  
COLLECTE DES BIODECHETS**

**Date de Convocation**

11 mars 2021

**Date d'Affichage**

26 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. PATY, MARTI, GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, Mmes QUERMELIN, SIMON, M.M. CHON, FONTAINE, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mmes PRAT, DELORME, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, TOMAS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme DE VIGNERAL Elisabeth.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, MONDO, Mmes AMABLE, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés :** -

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme TEXIER, M. ROBERT, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes PLANADE, HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, BUZZI, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, Mme DEBUS, M.M. CROSNIER, TUZI, BELLINOT, PERRIGOT, BOITEUX, CLOUTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) exige la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. En voici un extrait : « Le SPPGD progresse dans le développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. ».

Avec l'adoption de la loi de lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, la loi française fixe l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets à tous au 31 décembre 2023 en cohérence avec l'objectif fixé à l'échelle européenne. Si le tri à la source des biodéchets devient ainsi la norme, les collectivités disposent de deux catégories de solutions :

- Le renforcement des pratiques de gestion de proximité (notamment le compostage domestique, partagé ou autonome en établissement) ;
- La mise en place d'une collecte séparée des biodéchets adossée à une unité de valorisation agréée pour recevoir des sous-produits animaux de catégorie 3 dont dépendent les déchets alimentaires (plateforme de compostage ou unité de méthanisation).

Les deux approches ne s'excluent pas, elles sont complémentaires.

Le SIRMOTOM se doit donc d'étudier les possibilités de mise en place d'une collecte des biodéchets en complément des offres comme les composteurs, les lombricomposteurs, les poules et le broyage à domicile.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Réaliser une étude sur la collecte des biodéchets sur le territoire. Cette dernière est notamment un prérequis pour permettre de solliciter des aides lors de la mise en place éventuelle de la collecte ;
- Réaliser les demandes de subventions afférentes à cette étude sur la collecte des biodéchets ;
- Rechercher le foncier nécessaire ;

**DCS2021/23 – LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DES BIODECHETS**

Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le

ID : 077-257701748-20210319-DCS2021\_23-DE

- Mettre en œuvre une expérimentation de la collecte et du traitement des biodéchets sur une partie ou l'ensemble de son territoire selon les modalités suivantes :
  - Points d'apport volontaire connectés et bacs de collecte biodéchets dédiés à la collecte des biodéchets.
  - Collecte des bacs et de points d'apport volontaire en privilégiant les modes de transport à faible émissions de CO<sub>2</sub>.
  - Traitement par compostage des biodéchets sur un ou plusieurs sites de proximité localisé sur le territoire.
  - Production d'un compost normé.
- Etendre la collecte des biodéchets suite à la phase d'expérimentation ;
- Demander les aides et subventions afférentes à cette collecte des biodéchets.

Fait et délibéré le 19 mars 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 19 MARS 2021

**N° DCS2021/24**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 33 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 27 |

**Date de Convocation**

11 mars 2021

**Date d’Affichage**

26 mars 2021

**OBJET :**

**ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION AUX COMMUNES  
DU SIRMOTOM POUR L’ACHAT DE DISPOSITIF  
DE VIDEOPROTECTION**

L’an deux mille vingt et un, le 19 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. PATY, MARTI, GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, Mmes QUERMELIN, SIMON, M.M. CHON, FONTAINE, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mmes PRAT, DELORME, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, TOMAS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme DE VIGNERAL Elisabeth.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, MONDO, Mmes AMABLE, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés :** -

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme TEXIER, M. ROBERT, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes PLANADE, HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, BUZZI, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, Mme DEBUS, M.M. CROSNIER, TUZI, BELLINOT, PERRIGOT, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

**VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;

**VU** La délibération n°CP 16-132 du 18 mai 2016 de la Région Ile de France portant sur la mise en œuvre du bouclier de sécurité, permettant que des dépenses subventionnables conformes aux normes techniques arrêtées par le ministère de l'Intérieur (art. L.511-4 du code de la sécurité intérieure) soient remboursées aux communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

**VU** La délibération n°CP 2018111 du 16 mars 2018 de la Région Ile de France portant sur l'attribution de subventions dans le cadre de la politique des déchets ;

**CONSIDERANT** Que la lutte contre les dépôts sauvages de déchets relève de la compétence des communes ;

**CONSIDERANT** L'ampleur de la présence de dépôts sauvages et leurs conséquences sur le territoire du syndicat,

Les évolutions règlementaires récentes ont ouvert de nouvelles perspectives pour lutter contre les actes d'incivilités que sont les dépôts sauvages de déchets :

- Autorisation d'enregistrer des images sur la voie publique au moyen de la vidéoprotection pour assurer la prévention de déchets ;
- Transfert de la responsabilité au titulaire du certificat d'immatriculation en cas d'utilisation d'un véhicule pour l'acte de dépôt sauvage.

Afin d'appuyer les communes dans la lutte contre les dépôts sauvages de déchets, face à laquelle elles sont parfois impuissantes, le SIRMOTOM souhaite proposer aux communes de son territoire une participation financière pour l'achat de dispositif de vidéoprotection, avec les modalités suivantes :

- La commune identifie le matériel correspondant à ses besoins ;
- La commune doit solliciter préalablement à son achat une demande d'aide auprès de la Région Ile de France ;
- La commune achète le matériel de vidéoprotection de son choix, permettant de lutter contre les dépôts sauvages de déchets ;
- Sur présentation des factures et dans le cadre d'un dépôt de dossier de la commune auprès du SIRMOTOM, une participation financière à hauteur de 50 % sur le reste à charge du coût d'achat et dans la limite de 2 000 euros par commune sera attribuée de manière unique à une commune ;

L'utilisation, la propriété et la responsabilité de ces dispositifs relevant ensuite entièrement des communes. Toutefois, afin de favoriser les échanges de retour d'expériences sur ce dispositif, le SIRMOTOM proposera aux participants de communiquer auprès des autres communes intéressées par ce type de dispositif.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Octroyer aux communes une subvention pour l'achat de dispositif de vidéoprotection, selon les modalités précitées ;
- Inscrire les dépenses au budget ;
- Réaliser les mandats administratifs après analyses des dossiers des communes et selon les modalités de l'opération décrite ci-dessus.

Fait et délibéré le 19 mars 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 19 MARS 2021

**N° DCS2021/25**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 33 |
| - Votants     | 33 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 27 |

**Date de Convocation**

11 mars 2021

**Date d’Affichage**

26 mars 2021

**OBJET :**  
**ACQUISITION ET INSTALLATION DE MACHINES DE TRI**

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. PATY, MARTI, GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, Mmes QUERMELIN, SIMON, M.M. CHON, FONTAINE, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mmes PRAT, DELORME, M.M. DECOURT, FONTAN, MAILLARD, FOURNIER, CHOLLET, TOMAS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme DE VIGNERAL Elisabeth.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, MONDO, Mmes AMABLE, HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés :** -

**Absents :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme TEXIER, M. ROBERT, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes PLANADE, HOFACK, BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, BUZZI, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, Mme DEBUS, M.M. CROSNIER, TUZI, BELLIOU, PERRIGOT, BOITEUX, CLOOTENS, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Afin d'améliorer le taux de captation des emballages ménagers recyclables, et plus particulièrement des bouteilles en plastique qui représentent un volume important, le SIRMOTOM souhaite installer des machines de tri permettant de sensibiliser les habitants du territoire à travers deux leviers :

- La visualisation immédiate du devenir des bouteilles collectées grâce à la mise en œuvre d'un procédé de broyage visualisable en temps réel permettant d'assimiler le geste de tri avec le recyclage du plastique ;
- La récompense du geste de tri de l'utilisateur via un système de point utilisables sur le site internet du SIRMOTOM. Dans un premier temps, des lots éco-conçus et/ou permettant d'agir pour la réduction des déchets ou des dons à des associations, seront proposés.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Procéder à l'achat des machines ;
- Signer des contrats associés au fonctionnement de ces machines ;
- Signer des conventions de reprise des matériaux ;
- Signer des conventions nécessaires à l'installation de ces machines sur espace public ou privé ;
- Mettre en œuvre le système de capitalisation de point ;
- Adapter le site internet.

Fait et délibéré le 19 mars 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Envoyé en préfecture le 10/05/2021

Reçu en préfecture le 10/05/2021

Affiché le

ID : 077-257701748-20210507-DCS2021\_26-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 07 MAI 2021**

**N° DCS2021/26**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 42 |
| - Votants     | 42 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 18 |

**Date de Convocation**

21 avril 2021

**Date d'Affichage**

14 mai 2021

**OBJET :  
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 19 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 07 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme HOFACK, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, BERNARD, DEVAUX, SENOBLE, Mme QUERMELIN, M. RIFFAUD, Mme SAVOURAT, M.M. CHEREAU, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mme PRAT, M.M. DECOURT, FONTAN, Mme BRUN, M.M. MAILLARD, CHOLLET, TOMAS, Mme ROUSSELET, M.M. THILLAYS, BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. CROSNIER.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, PERRIGOT, BIGOT, Mme AMABLE, M. CLOOTENS, Mmes BARTHE, VOLLEREAU.

**Représentés :** -

**Absents :**

Mme TEXIER, M.M. ROBERT, BRUNEAU, Mmes PLANADE, BELLEMAIN, M.M. BUZZI, CHON, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, SAINT HILAIRE, Mme DEBUS, M.M. TUZI, BELLINOT, Mme GENTET, M. BOITEUX, Mme HUSSON, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Il convient que l'assemblée se prononce sur le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 19 mars 2021, et de formuler si nécessaire des observations.

Un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Syndical.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 19 mars 2021, tel qu'il est annexé.

Fait et délibéré le 07 mai 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 07 MAI 2021

**N° DCS2021/27**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 42 |
| - Votants     | 42 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 18 |

**Date de Convocation**  
21 avril 2021

**Date d'Affichage**  
14 mai 2021

**OBJET :**  
**SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT**  
**« MILLESIME CLOUD INTEGRAL »**

L'an deux mille vingt et un, le 07 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme HOFACK, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, BERNARD, DEVAUX, SENOBLE, Mme QUERMELIN, M. RIFFAUD, Mme SAVOURAT, M.M. CHEREAU, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mme PRAT, M.M. DECOURT, FONTAN, Mme BRUN, M.M. MAILLARD, CHOLLET, TOMAS, Mme ROUSSELET, M.M. THILLAYS, BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. CROSNIER.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, PERRIGOT, BIGOT, Mme AMABLE, M. CLOOTENS, Mmes BARTHE, VOLLEREAU.

**Représentés :** -

**Absents :**

Mme TEXIER, M.M. ROBERT, BRUNEAU, Mmes PLANADE, BELLEMAIN, M.M. BUZZI, CHON, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, SAINT HILAIRE, Mme DEBUS, M.M. TUZI, BELLINOT, Mme GENTET, M. BOITEUX, Mme HUSSON, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

**VU** L'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

**VU** L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permettant aux collectivités d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) ;

**CONSIDÉRANT** Que le SIRMOTOM souhaite anticiper le passage en M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et a candidaté à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;

**CONSIDÉRANT** Que le contrat en cours « Millésime Intégral On-Line », signé en date du 01 février 2020 avec la société JVS-MAIRISTEM pour une période de 3 ans, n'est pas adapté pour basculer vers le référentiel budgétaire et comptable M57, il convient de rompre ce contrat ;

**Coûts financiers « Millésime Cloud Intégral » - Investissement :**

- Forfait annuel : 9 035,00 € H.T soit 10 842,00 € T.T.C
- Prestation de transposition M14 ⇒ M57 : 825,00 € H.T soit 990,00 € T.T.C

Il est demandé au Conseil Syndical d'approuver la rupture du contrat « Millésime On Line » en cours et d'autoriser Monsieur le Président à signer le nouveau contrat « Millésime Cloud Intégral » à compter du 01/07/2021 pour une période de 3 ans.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- D'approuver la rupture du contrat « Millésime On Line » en cours,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le nouveau contrat intitulé « Millésime Cloud Intégral » avec la société JVS-MAIRISTEM, 7 Espace Raymond Aron, Saint Martin sur le Pré - 51013 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX, à compter du 01/07/2021 pour une période de 3 ans ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 07 mai 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
SÉANCE DU 07 MAI 2021**

**N° DCS2021/28**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 42 |
| - Votants     | 42 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 18 |

**Date de Convocation**

21 avril 2021

**Date d’Affichage**

14 mai 2021

**OBJET :**  
**DELIBERATION PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA  
PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDEE AU PRESIDENT  
DU SIRMOTOM**

L'an deux mille vingt et un, le 07 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

**Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :**

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme HOFACK, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, BERNARD, DEVAUX, SENOBLE, Mme QUERMELIN, M. RIFFAUD, Mme SAVOURAT, M.M. CHEREAU, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mme PRAT, M.M. DECOURT, FONTAN, Mme BRUN, M.M. MAILLARD, CHOLLET, TOMAS, Mme ROUSSELET, M.M. THILLAYS, BOLZE.

**Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :**

M. CROSNIER.

**Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :**

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

**Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :**

M. MARTIN.

**Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :**

M.M. CAMUSET, PERRIGOT, BIGOT, Mme AMABLE, M. CLOOTENS, Mmes BARTHE, VOLLEREAU.

**Représentés :** -

**Absents :**

Mme TEXIER, M.M. ROBERT, BRUNEAU, Mmes PLANADE, BELLEMAIN, M.M. BUZZI, CHON, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, SAINT HILAIRE, Mme DEBUS, M.M. TUZI, BELLINOT, Mme GENTET, M. BOITEUX, Mme HUSSON, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

**VU** Les articles L.2121-29 et L.2123-34 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

**VU** L'article L.2123-35 alinéa 2 du Code Générale des Collectivités Territoriales qui précise que « la Commune est tenue de protéger le Maire ou les Elus municipaux, le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté » ;

**CONSIDERANT** La demande de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM, sollicitant le bénéfice de la protection fonctionnelle pour des attaques à caractère diffamatoire et calomnieux dont il a été victime ;

**CONSIDERANT** Que le SIRMOTOM a été la cible de « menaces » par un agent de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT), souvent prompt à la critique sur les réseaux sociaux à l'encontre de Monsieur JEGO et du SIRMOTOM ;

**CONSIDERANT** Que conformément aux dispositions susvisées du CGCT, le Conseil Syndical est juridiquement sollicité pour assurer la protection fonctionnelle de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM, dans le cadre d'une action en diffamation portée en justice,

Il est donc demandé à l'assemblée de délibérer pour accepter ou ne pas accepter d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Yves JEGO Président du SIRMOTOM, d'autoriser par conséquent, le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection, et de prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

En application de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM, ne prend pas part au vote.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- D'accepter d'accorder la protection fonctionnelle au Président,
- D'autoriser par conséquent, le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection,
- De prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le 07 mai 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO







SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Envoyé en préfecture le 10/05/2021  
Reçu en préfecture le 10/05/2021  
Affiché le  
ID : 077-257701748-20210507-DCS2021\_29-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 07 MAI 2021

**N° DCS2021/29**

**Nombre de délégués :**

|               |    |
|---------------|----|
| - En exercice | 60 |
| - Présents    | 42 |
| - Votants     | 42 |
| - Représentés | 00 |
| - Absents     | 18 |

**OBJET :**  
**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR FIXANT LES  
CONDITIONS D'ACCES AUX DECHETTERIES DU SIRMOTOM**

**Date de Convocation**  
21 avril 2021

**Date d'Affichage**  
14 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 07 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme HOFACK, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, BERNARD, DEVAUX, SENOBLE, Mme QUERMELIN, M. RIFFAUD, Mme SAVOURAT, M.M. CHEREAU, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mme PRAT, M.M. DECOURT, FONTAN, Mme BRUN, M.M. MAILLARD, CHOLLET, TOMAS, Mme ROUSSELET, M.M. THILLAYS, BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. CROSNIER.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, PERRIGOT, BIGOT, Mme AMABLE, M. CLOOTENS, Mmes BARTHE, VOLLEREAU.

**Représentés : -**

**Absents :**

Mme TEXIER, M.M. ROBERT, BRUNEAU, Mmes PLANADE, BELLEMAIN, M.M. BUZZI, CHON, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, SAINT HILAIRE, Mme DEBUS, M.M. TUZI, BELLINOT, Mme GENTET, M. BOITEUX, Mme HUSSON, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

**DCS2021/29 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR FIXANT LES  
DECHETTERIES DU SIRMOTOM**

Envoyé en préfecture le 10/05/2021

Reçu en préfecture le 10/05/2021

Affiché le

ID : 077-257701748-20210507-DCS2021\_29-DE

**CONDITIONS D'ACCES AUX**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** La délibération en date du 24 juin 1999 relative à la création du règlement intérieur prévoyant les différentes conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM,
- VU** La délibération n°2011/04 prise en Conseil Syndical du 14 février 2011, relative aux nouveaux règlements intérieurs des déchetteries du SIRMOTOM, portant notamment sur l'informatisation de la gestion des accès en déchetteries, et la tarification pour les professionnels,
- VU** La délibération n°2011/30 prise en Conseil Syndical du 03 octobre 2011, portant sur des modifications du règlement intérieur des déchetteries aux articles 4, 5, 8, 9, 11, 14, 15,
- VU** La délibération n°DCS2012/42 prise en Conseil Syndical du 19 octobre 2012, relative à l'exonération des professionnels sur la tarification des cartons apportés en déchetteries,
- VU** La délibération n°DCS2013/45 prise en Conseil Syndical du 04 novembre 2013, portant sur des modifications du règlement intérieur des déchetteries aux articles 5, 12, et aux articles 4, 5, 6 du règlement d'accès des professionnels,
- VU** La délibération n°DCS2015/31 prise en Conseil Syndical du 22 mai 2015, portant sur des modifications du règlement intérieur des déchetteries aux articles 4, 5, 6,
- VU** La délibération n°DCS2015/32 prise en Conseil Syndical du 22 mai 2015, portant sur des modifications du règlement d'accès des professionnels dans les déchetteries du SIRMOTOM, à l'article 5, et à l'annexe 1 du présent règlement,
- VU** La délibération n°DCS2016/14 prise en Conseil Syndical du 14 mars 2016, portant sur des modifications du règlement intérieur des déchetteries à l'article 5,
- VU** La délibération n°DCS2016/28 prise en Conseil Syndical du 13 mai 2016, portant sur des modifications du règlement intérieur des déchetteries à l'article 4,
- VU** La délibération n°DCS2016/45 prise en Conseil Syndical du 21 novembre 2016, portant sur l'approbation du règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM,
- VU** La délibération n°DCS2017/09 prise en Conseil Syndical du 20 février 2017, portant sur des modifications du règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM à l'article 11,
- VU** La délibération n°DCS2018/39 prise en Conseil Syndical du 23 novembre 2018, portant sur des modifications du règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM aux articles 3 et 6,

**VU** La délibération n°DCS2020/48 prise en Conseil Syndical du 18 décembre 2020, portant sur des modifications du règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM à l'article 4 et à l'ajout du plan de circulation et des consignes de sécurité,

La fréquentation des déchetteries du SIRMOTOM ne cesse d'accroître et malgré les rotations de bennes assurées par la société exploitante des installations, les conditions d'accès pour les particuliers les week-ends devient difficile. C'est pourquoi il convient de définir les conditions d'accès les week-ends en modifiant l'article 5 « *Les obligations des parties* » du règlement intérieur.

Ainsi, l'article 5 sera modifié comme suit :

#### **ARTICLE 5 – LES OBLIGATIONS DES PARTIES**

Ajout du paragraphe suivant :

##### **d) Limitation des accès aux déchetteries pour les week-ends**

**Afin de permettre aux particuliers de profiter des services des déchetteries les week-ends, l'accès sera interdit aux usagers suivants dès le vendredi :**

- **Les professionnels,**
- **Les associations à but non lucratif,**
- **Les administrations (Fonction Publique d'Etat, Fonction Publique Hospitalière et Fonction Publique Territoriale).**

Il est demandé à l'assemblée d'accepter et d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM et de charger Monsieur le Président de l'exécution du présent règlement.

#### **LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- D'accepter et d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM.
- De charger Monsieur le Président de l'exécution du présent règlement.

Fait et délibéré le 07 mai 2021,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Yves JEGO

